

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Christina Meissner, Martine Roset, Bernhard Riedweg, Patrick Lussi, Thomas Bläsi, Eric Leyvraz, Sandra Golay, Jean-François Girardet, Danièle Magnin, Marc Falquet, Ronald Zacharias, Marie-Thérèse Engelberts, Michel Baud, Michel Ducommun, Jocelyne Haller, Thomas Wenger, Alberto Velasco, Isabelle Brunier, Lydia Schneider Hausser, Jean-Luc Forni*

*Date de dépôt : 27 mars 2014*

## **Proposition de motion**

### **Des jardins sur les toits**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'exiguïté du territoire et la pression urbanistique qui s'exerce sur celui-ci ;
- la nécessité d'utiliser le sol de manière rationnelle ;
- la volonté de construire des quartiers durables ;
- le besoin de conserver le lien social avec la terre nourricière ;
- les nombreux exemples de jardins en toitures y compris des cultures de type familial ou collectif ;

invite le Conseil d'Etat

à promouvoir l'implantation en toitures de jardins, de plantages ou de production primaire notamment dans le cadre des grands projets urbanistiques et des zones industrielles ou d'activités mixtes, partout où c'est possible.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Notre constitution demande à l'Etat de veiller à ce que l'aménagement du territoire respecte les principes d'une agglomération compacte, multipolaire et verte, préservant la surface agricole et assurant un usage rationnel du sol. L'article 165 rappelle que l'Etat doit favoriser la réalisation de quartiers durables. Or un quartier durable est précisément celui qui permet la pratique du sport, de la culture et des loisirs là même où l'on vit. C'est un quartier qui favorise l'activité, les liens sociaux et la biodiversité. Mieux que tout autre aménagement, les jardins, d'autant plus s'ils sont cultivés, remplissent tous ces rôles. On pourrait même imaginer les voir essaimer jusque sur les toits. Le toit végétalisé, bon isolant thermique, qui absorbe une partie des eaux de pluie et favorise la biodiversité, gagnerait en plus une dimension sociale en devenant jardin.

Après s'être progressivement coupé de la biodiversité des campagnes environnantes, le tissu urbain de nombreuses villes renoue avec la nature, et leurs habitants avec la terre nourricière grâce aux jardins sur les toits.

Entre 2000 et 2012, 3,6 millions de mètres carrés de végétation ont été plantés sur les toits des immeubles au Japon, où, avec 500 000 mètres carrés de jardins verticaux, même les murs deviennent propices à la végétation ! Le recours aux espaces verts, que ce soit sur ou autour des bâtiments, a pris de l'ampleur après que le Japon a signé en 1998 le protocole de Kyoto. Un plan vert et un cadre légal, rendant la couverture de végétation des toits obligatoire, ont donné les impulsions nécessaires.

Plus près de chez nous, Milan se met au vert en créant une forêt verticale au cœur de la ville avec deux tours résidentielles accueillant sur leurs façades quelques 16 000 arbres, arbustes et plantes – un véritable *Bosco Verticale*. A Paris, d'innombrables jardins ont poussé sur les toits à tel point que ce sont aujourd'hui les villes qui offrent de véritables refuges aux abeilles qui périssent ailleurs sous le coup des pesticides. En Amérique du Nord, l'agriculture urbaine est en plein essor. A New York, où la superficie totale des toits représente 20% de la surface de la ville, le plan de développement durable PlaNYC 2030 propose des abattements fiscaux pour la reconversion des toits en « roof gardens » (« toits-jardins »). Depuis, les jardins sur les toits de la « Grosse Pomme » ont fait souche et pris de l'ampleur. Ce ne sont

que quelques exemples parmi tant d'autres qui poussent aux quatre coins de la planète urbaine.

S'il est possible d'installer aujourd'hui des toitures végétalisées voire même des jardins familiaux sur des toits plats, il est tout aussi envisageable d'y implanter des surfaces permettant la production primaire. A Montréal, deuxième plus grande superficie urbaine du Canada, c'est une ferme de plus de 3 000 m<sup>2</sup> qui a poussé en haut d'un bâtiment industriel (Fermes Lufa). Sous son immense serre, jusqu'à 800 kg de fruits et légumes sont cueillis chaque jour et vendus aux abonnés dans la journée. Une vraie production locale et de proximité qui s'avère même rentable. L'implantation des fermes sur le toit des immeubles est en cours tant aux Etats-Unis qu'au Canada.

En Suisse et à Genève notamment, les terres naturelles fertiles doivent absolument être préservées et réservées à la production dépendante du sol, il est donc clairement temps d'envisager l'implantation en toiture de cultures pouvant s'émanciper du sol, qu'il s'agisse de plantages, de jardins familiaux ou de production agricole de type coopératif.

Les 58 hectares de terres agricoles des Cherpines ont été déclassés et vont être urbanisés. N'est-ce pas le terrain exemplaire pour mettre en œuvre une nouvelle politique de « toits-jardins » au-dessus des logements, et des productions agricoles au-dessus des industries ?

Quant au risque de concurrencer par cette politique celle de l'énergie, rappelons que la production d'énergie photovoltaïque longtemps confinée aux seuls panneaux solaires en toitures s'émancipe de ces dernières et s'étend aujourd'hui à toutes sortes de panneaux muraux. Quant à la production thermique solaire, les besoins en eau chaude sanitaire sont plus limités dans les zones industrielles que dans les zones d'habitation, aussi les toits conservent un grand potentiel pour d'autres usages.

C'est en juxtaposant judicieusement les usages dans les zones urbanisées que nous construirons des quartiers vraiment durables et que nous gagnerons le défi d'un aménagement du territoire respectueux de la qualité de vie, du paysage, de la nature et de la production locale.

Mesdames et Messieurs les députés, l'avenir est sur les toits. Aussi, nous espérons que vous donnerez leur chance à des projets urbains permettant à l'agriculture et à la nature de continuer à vivre sur leurs anciens territoires tout en leur offrant une troisième dimension. C'est ce que cette motion demande et nous vous remercions de la soutenir.